

✱ COMPTE RENDU DE SEANCE ✱

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2007

L'an deux mil sept, le mercredi vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 19 septembre 2007, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'ouverture de la séance étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Henri PACALON, Gilbert BERANGER, Maryse GILARDINI, René FOUSSE, Jean-Marie VAUTEL, Corinne DUBOS, Gilbert CHAMPENOIS, Marie-José BASSON, Françoise CHAVAGNE, Marguerite JEGER, Willy PLAZZI, Mireille ROUVIERE, Gilbert VEYRON, Michel FREY, Françoise BOTTURA, Patrice MANGEREST, Habib DARWICHE, Nicole JAILLET, Isabelle MARTIN-PARIS, Paule GUILLEN, Michel COLLET, Pascal MARION, Pierre FAVRE, Nasser KAIROUANI, Christine MORALES, Joëlle BLANLUET.

ABSENTS :

Isabelle JACQUOT-RAVERAT, Marie-Claire LIBERGE, Alain BREUIL, Pascal MERLE.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Danièle HAERI (pouvoir à Corinne DUBOS), Philippe NICOLINO (pouvoir à Françoise BOTTURA), Annette THOMASSON (pouvoir à Gilbert BERANGER), Bruno POLGA (pouvoir à Henri PACALON), Jacqueline MONSIMIER (pouvoir à Marie-José BASSON), Francis GADEAU (pouvoir à Marguerite JEGER), Denis GUYON (pouvoir à Mireille ROUVIERE), Evelyne FONTAINE (pouvoir à Françoise CHAVAGNE), Isabelle CHANVILLARD (pouvoir à Willy PLAZZI), Hafid MOUSSAOUI (pouvoir à Isabelle MARTIN-PARIS), Michel FISCHER (pouvoir à Pascal MARION), Ghislaine GOMES (pouvoir à Pierre FAVRE).

Secrétaire de séance : Madame Christine MORALES.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures cinq.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2007.

Communication n° 07.105 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de juin, juillet et août 2007)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis les mois de juin, juillet et août 2007.

Délibération n° 07.106 : RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour de l'état des effectifs au 15 septembre 2007

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le tableau des effectifs actualisé au 15 septembre 2007 ; DIT que les dépenses seront imputées au budget 2007, au chapitre globalisé 012.

Délibération n° 07.107 : RESSOURCES HUMAINES : Attribution d'un logement de fonction pour utilité de service (emploi de Directeur Général des Services)

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE que l'appartement de type F1 situé au 2 rue Rhin et Danube à Saint-Priest, dans le groupe scolaire Jules Ferry (4^{ème} étage - porte 9), soit attribué au titulaire de l'emploi de Directeur Général des Services de la Ville ; DIT que la redevance mensuelle due par le bénéficiaire du logement correspond, sans abattement, au loyer établi par "Porte des Alpes Habitat" pour cet appartement, dépenses de chauffage comprises (valeur indicative au 1^{er} août 2007 : 210 euros) ; PRECISE que demeurent à la charge de l'occupant du logement les dépenses en eau, gaz, électricité et téléphone, ainsi que les impôts et taxes liés audit logement (taxe d'habitation, d'enlèvement des ordures ménagères, de balayage) ; DIT que les recettes figureront au budget 2007.

Délibération n° 07.108 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes : Affectation des résultats de l'exercice 2006 - Rectificatif (modification de la délibération n° 07.075 du 7 juin 2007)

A la majorité (par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 4), le Conseil Municipal APPROUVE la rectification d'une erreur relative à l'affectation du résultat excédentaire 2006 de la section de fonctionnement du budget annexe 12 "Ateliers artisanaux" ; MODIFIE en conséquence le dispositif de la délibération n° 07.075 du 7 juin 2007 en supprimant la phrase : « 1.065,37 € au compte 10682 "Réserves facultatives (excédents)", pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement déagagé au compte administratif 2006 ».

Délibération n° 07.109 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budget annexe "Ateliers artisanaux" - Décision modificative n° 3 pour 2007

A la majorité (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 6), le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la décision modificative n° 3 du budget de la Ville (budget principal et budget annexe "Ateliers artisanaux") ; AUTORISE l'ordonnateur à procéder aux mouvements comptables concernés dans cette décision modificative.

= Arrivée de Monsieur Gadeau et de Madame Thomasson à 19 heures 15 =

Délibération n° 07.110 : AFFAIRES FINANCIERES : Déficit de la régie de recettes du service Petite enfance - Avis de la Commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal EMET un avis favorable à une décharge de responsabilité portant sur la totalité du déficit de 135 € subi par la régie de recettes du service Petite enfance ; EMET un avis favorable à une remise gracieuse de la totalité du déficit de 135 € subi par la régie du service Petite enfance ; AUTORISE Madame le Maire à assurer toute démarche auprès de la Trésorerie Générale à cet effet.

= Arrivée de Monsieur Polga à 19 heures 20 =

**Délibération n° 07.111 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE :
Installation classée au titre de la loi sur l'eau - Demande d'autorisation
présentée par la Communauté urbaine de Lyon portant sur la gestion
des eaux pluviales issues de la ZAC Berliet à Saint-Priest - Avis de la
Commune**

A l'unanimité, le Conseil Municipal EMET un avis favorable au projet du Grand Lyon de gestion des eaux pluviales de la ZAC Berliet à Saint-Priest.

**Délibération n° 07.112 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE :
Installations classées - Sté "Auchan France" - Demande d'autorisation
en vue de régulariser la situation administrative de l'évolution des
activités classées exercées dans l'enceinte de l'hypermarché du centre
commercial Porte des Alpes implanté sur Bron et Saint-Priest - Avis de
la Commune**

A l'unanimité, le Conseil Municipal EMET un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la société "Auchan France" en vue de régulariser la situation administrative de l'évolution des activités classées exercées dans l'enceinte de l'hypermarché du centre commercial Porte des Alpes situé sur les communes de Bron et Saint-Priest.

**Délibération n° 07.113 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE :
Installations classées - Sté CIBEVIAL - Demande d'autorisation en vue
de régulariser l'évolution des conditions d'exploitation de
l'établissement et de mettre en oeuvre un nouveau plan d'épandage des
co-produits de l'abattoir situé à Corbas - Avis de la Commune**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, compte tenu des améliorations apportées au premier dossier pour réduire l'impact sur l'environnement, EMET aujourd'hui un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la société CIBEVIAL en vue de la régularisation administrative de l'évolution des conditions d'exploitation de l'abattoir et de la mise en oeuvre d'un nouveau plan d'épandage des co-produits de l'établissement situé à Corbas.

**Délibération n° 07.114 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE :
Concours 2007 des maisons et balcons fleuris**

A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE à 1.115,00 € la somme globale destinée à récompenser les divers lauréats du concours 2007 des maisons et balcons fleuris ; DECIDE que les prix seront attribués suivant le palmarès établi par le jury du concours ; DIT que la dépense afférente est inscrite à l'article 6714.

**Délibération n° 07.115 : SECURITE ET PREVENTION : Prévention de la
Délinquance : Contrat Urbain de Cohésion Sociale au titre du Fonds
Interministériel de Prévention de la Délinquance - Programmation
2007 - Demande de subventions pour l'action "prévention
situationnelle place Jean Moulin"**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE, dans le cadre de la programmation 2007 relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, l'action "prévention situationnelle place Jean Moulin" ; AUTORISE Madame le Maire à solliciter au taux maximal les subventions auprès des différents financeurs ; l'AUTORISE à signer les conventions ou avenants utiles à l'engagement de l'action ; DIT que la dépense est inscrite à l'article 2315 et la recette prévue à l'article 1321.

**Délibération n° 07.116 : SECURITE ET PREVENTION : Prévention de la
Délinquance : Contrat Urbain de Cohésion Sociale au titre du Fonds**

Interministériel de Prévention de la Délinquance - Programmation 2007 - Demande de subventions pour l'action "diagnostic de la maison de quartier de la Gare"

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE, dans le cadre de la programmation 2007 relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance, l'action "diagnostic de la maison de quartier de la Gare" ; AUTORISE Madame le Maire à solliciter au taux maximal les subventions auprès des différents financeurs ; l'AUTORISE à signer les conventions ou avenants utiles à l'engagement de l'action ; DIT que la dépense est inscrite à l'article 617 et la recette prévue à l'article 74718.

Délibération n° 07.117 : URBANISME ET HABITAT : ZAC Berliet : Dossier de création modificatif et dossier de réalisation de la ZAC - Projet de Programme des Equipements Publics (PEP) - Bilan financier prévisionnel - Désignation de l'aménageur

A l'unanimité, le Conseil Municipal EMET un avis favorable sur les procédures et modalités mises en œuvre par la Communauté urbaine de Lyon notamment concernant :

- le dossier de création modificatif de la ZAC Berliet à Saint-Priest correspondant à une augmentation de 11.000 m² de la SHON activité de l'îlot B2 qui passe de 13.000 m² à 24.000 m²,
- le dossier de réalisation de la ZAC, son projet de Programme des Equipements Publics et son bilan financier prévisionnel équilibré à hauteur de 43,535 M€ HT,
- la désignation de la société "Nexity Villes et Projets" pour assurer la réalisation de l'opération dans le cadre d'un traité de concession en cours de formalisation,
- l'acceptation de l'incorporation dans le domaine public des espaces publics et des voiries futures relevant de la compétence de la Communauté urbaine ;

APPROUVE :

- la prise de gestion par la Commune des aménagements réalisés dans le cadre de l'opération par l'aménageur ou le Grand Lyon et relevant de la compétence communale, c'est-à-dire les espaces verts de voirie, les ouvrages d'éclairage public, le réseau d'électrification de la place du marché Cité Berliet,
- la maîtrise d'ouvrage communale des équipements municipaux de superstructure scolaires, sportifs et de quartier, à réaliser au rythme du développement de la zone entre 2010 et 2019,
- le versement de la participation par l'aménageur à la Ville de Saint-Priest d'un montant de 3.000.000 € HT, correspondant à la quote-part des équipements à réaliser pour répondre aux besoins des habitants et usagers nouveaux, générés par le projet d'aménagement.

Délibération n° 07.118 : URBANISME ET HABITAT : Réforme de l'urbanisme - Dispositions concernant le permis de démolir

A l'unanimité, le Conseil Municipal, dans le cadre de la réforme des dispositions relatives aux permis de construire et aux autorisations d'urbanisme, DECIDE d'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal.

Délibération n° 07.119 : URBANISME ET HABITAT : Acquisition du fonds de commerce "atelier mécanique" sis 16 rue Juliette Récamier

A la majorité (par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 4), le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition du fonds de commerce "atelier mécanique" appartenant à Monsieur et Madame Estrabol et situé 16 rue Juliette Récamier, au prix de 45.000 € confirmé par le service des Domaines ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à l'acquisition, soit 45.000 €, et aux frais de notaire, estimés à 3.000 €, seront imputées à l'article 2088.

Délibération n° 07.120 : URBANISME ET HABITAT : Acquisition d'un appartement sis 40 rue George Sand dans la copropriété Bellevue

A la majorité (par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 4), le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition d'un appartement T4 sis 40 rue George Sand dans le bâtiment O de la copropriété Bellevue et appartenant à Monsieur Martin, au prix de 100.000 € compatible avec l'évaluation du service des Domaines ; AUTORISE Madame le Maire à signer le compromis de vente puis l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à l'acquisition, soit 100.000 €, et aux frais de notaire, estimés à 3.000 €, seront imputées à l'article 2132.

Délibération n° 07.121 : URBANISME ET HABITAT : Acquisition d'un appartement sis 34 rue George Sand dans la copropriété Bellevue

A la majorité (par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 4), le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition d'un appartement T4 sis 34 rue George Sand dans le bâtiment N de la copropriété Bellevue et appartenant à Madame Marcon, au prix de 105.000 € conformément à l'évaluation des Domaines ; AUTORISE Madame le Maire à signer le compromis de vente puis l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à l'acquisition, soit 105.000 €, et aux frais de notaire, estimés à 3.150 €, seront imputées à l'article 2132.

Délibération n° 07.122 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination de voie - Secteur du centre-ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal DENOMME "rue des H.B.M." la rue située entre les rues Louis Loucheur et du Docteur Gallavardin.

Délibération n° 07.123 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Impression du magazine municipal "Couleurs de Saint-Priest" pour une durée de trois ans - Appel d'offres ouvert - Lancement de la consultation - Autorisation de signature du marché

A la majorité (par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 4), le Conseil Municipal APPROUVE telles que présentées les caractéristiques principales du marché à conclure concernant l'impression du magazine "Couleurs de Saint-Priest" pour une durée de trois ans (estimation globale annuelle de 120.000 € HT, soit 360.000 € HT pour trois ans) ; AUTORISE Madame le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert pour cette consultation ; AUTORISE Madame le Maire, en cas d'appel d'offres infructueux, à relancer cette consultation dans le cadre des procédures permises par le Code des marchés publics ; AUTORISE Madame le Maire à déclarer sans suite la procédure pour des motifs d'intérêt général le cas échéant ; AUTORISE Madame le Maire à signer le marché à venir et toutes les pièces y afférentes ; DIT que les budgets 2008, 2009 et 2010 intégreront les crédits nécessaires à l'exécution du marché ; DIT que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 6237.

Délibération n° 07.124 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Location et maintenance de deux copieurs pour l'atelier reprographie pour cinq ans - Appel d'offres ouvert - Lancement de la consultation - Autorisation de signature du marché

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telles que présentées les caractéristiques principales du marché à conclure concernant la fourniture de deux copieurs pour l'atelier reprographie (estimation globale pour la durée du marché suivant la solution qui sera retenue par la commission d'appel d'offres : 210.000 € HT pour la solution "location et maintenance afférente", 195.000 € HT pour la solution "acquisition et maintenance") ; AUTORISE Madame le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert pour cette consultation ; AUTORISE Madame le Maire, en cas d'appel d'offres infructueux, à relancer cette consultation dans le cadre des procédures permises par le Code des marchés publics ; AUTORISE Madame le Maire à déclarer sans suite la procédure pour des motifs d'intérêt général le cas échéant ; AUTORISE Madame le Maire à signer le marché à venir et

toutes les pièces y afférentes ; DIT que les budgets 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012 intègreront les crédits nécessaires à l'exécution du marché ; DIT que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 6135 (pour la solution "location"), 2183 (pour la solution "acquisition"), 6156 (pour les prestations de maintenance).

Délibération n° 07.125 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Contrat d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux - Années 2007 à 2012 - Avenant n° 2 au marché n° 06/74

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'avenant n° 2 au marché n° 06/74 relatif au contrat d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux sur les années 2007 à 2012, avenant de 863,84 € HT ramenant le montant total estimé du marché à 5.295.936,81 € HT ; AUTORISE Madame le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous documents y afférents.

Délibération n° 07.126 : AFFAIRES CULTURELLES : Développement du conservatoire municipal de musique - Convention de partenariat avec le Département du Rhône

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le projet de convention proposé par le Conseil général du Rhône pour le développement du conservatoire municipal de musique (participation annuelle du Département : 202.441 €) ; AUTORISE Madame le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant ; DIT que la recette afférente est prévue à l'article 7473.

Délibération n° 07.127 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition du C.C.T.A. pour l'association "Amnesty International" le 13/10/2007 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal, compte tenu du caractère humanitaire et social de cette association, ACCORDE à Amnesty International, à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition du Centre culturel Théo Argence le 13 octobre 2007.

La séance est levée à vingt heures trente.

Le Maire,